

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2026

**RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX CONTAMINATIONS AU CADMIUM
DANS L'ALIMENTATION - (N° 2678)**

Rejeté

N° CE13

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Casterman, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Le Bourgeois, M. Vos, Mme Laporte,
M. Tivoli, M. Patrice Martin, M. Loubet, M. Gabarron, Mme Florence Goulet, M. Jordan,
M. Weber, Mme Grangier et M. Jolly

à l'amendement n° CE3 de M. Fugit

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« IV. – Par dérogation aux teneurs maximales en cadmium applicables aux engrais inorganiques ou organo-minéraux phosphatés, un décret en Conseil d'État peut, à titre temporaire et en cas de menace grave en matière de sécurité d'approvisionnement, autoriser l'importation, la détention en vue de la mise sur le marché, la vente, la distribution à titre gratuit et l'utilisation d'engrais phosphatés présentant des teneurs supérieures aux limites maximales fixées au II du présent article.

« Ce décret fixe la durée de la dérogation, les teneurs maximales autorisées ainsi que les conditions de contrôle et de traçabilité applicables aux produits concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production mondiale de phosphates faiblement dosés en cadmium demeure concentrée entre un nombre limité de pays producteurs, exposant l'agriculture à des risques accrus de dépendance stratégique, de tensions géopolitiques et de ruptures d'approvisionnement.

Dans un contexte de crise internationale, de perturbation durable des chaînes logistiques ou de forte tension sur les marchés des matières premières, il apparaît nécessaire de préserver une faculté d'adaptation rapide des pouvoirs publics afin d'éviter une pénurie d'intrants indispensables à la souveraineté alimentaire.

Le présent amendement vise donc à instaurer une clause dérogatoire permettant au pouvoir réglementaire, à titre exceptionnel, temporaire et strictement encadré, de déroger aux plafonds

applicables au cadmium dans les engrais phosphatés lorsque la sécurité d'approvisionnement agricole est gravement menacée.